



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 35077

Texte de la question

Mme Claude Darciaux * souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur l'application du décret n° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans reconnaissant la compétence des éducateurs des jeunes enfants (EJE). Ce décret permet en effet aux professionnels de voir leurs possibilités d'accès aux postes de direction s'étendre aux établissements d'accueil régulier inférieurs ou égaux à 40 places. Cependant, son application est entravée par le statut des EJE dans les différentes fonctions publiques, leur statut n'est pas en adéquation avec la reconnaissance statutaire des responsabilités de la fonction de direction. Les préconisations du rapport Petit (mai 2003) sur les « Métiers de la petite enfance dans les structures d'accueil collectif » tendent, d'une part, à l'amélioration des perspectives de carrière et d'évolution professionnelle des EJE en leur permettant d'accéder au cadre d'emploi des conseillers socio-éducatifs et, d'autre part, à l'adaptation de la formation des EJE afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux liés à la petite enfance et à la famille. Ces préconisations soulignent également la nécessité d'un allongement de la durée de formation et du développement des passerelles entre les métiers des EJE. Elle lui demande, dans le cadre de ces préconisations sur les métiers de la petite enfance dans les structures d'accueil collectif, d'entreprendre la nécessaire redéfinition des référentiels professionnels, de certification et de formation afin de permettre aux professionnels de même niveau d'avoir une durée de formation identique, de faciliter la mise en place de passerelles entre les métiers et d'intégrer les EJE dans la filière socio-éducative en reconnaissant l'évolution de leurs mission et responsabilité.

Texte de la réponse

Un groupe de travail dont les membres ont été mandatés par la commission professionnelle consultative (CPC) du travail social et de l'intervention sociale a entrepris l'élaboration d'un référentiel professionnel des éducateurs de jeunes enfants (EJE) et la rénovation des référentiels de formation et de certification. L'adaptation de la formation des EJE aux nouveaux enjeux liés à la petite enfance et à la famille fait partie des préoccupations de ce groupe de travail. Les travaux de ce groupe de travail ont commencé en novembre 2003 et se sont achevés le 22 septembre 2004. L'ensemble des référentiels (professionnel, de certification et de formation) seront présentés, pour avis, à la CPC, le 16 décembre 2004. Parallèlement à ces travaux, la réforme des formations préparatoires aux diplômes du travail social de niveau III, en application de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 introduisant la validation des acquis de l'expérience, met progressivement en place des passerelles entre les diverses certifications. En effet, l'ossature générale de ces certifications comprend des domaines de « compétences-socles » et des domaines de « compétences transversales », transférables aux différents diplômes de niveau III, ce qui permettra d'établir des passerelles entre les formations. Ainsi, un candidat déjà titulaire d'un diplôme de niveau III se verrait dispensé de deux domaines de compétences sur quatre pour l'obtention d'un nouveau diplôme de travail social de même niveau. Le projet de réforme de la formation des EJE qui résulte des besoins de compétences identifiés dans le cadre des travaux menés pour la rénovation du diplôme, comprend, outre une adaptation générale de la formation aux évolutions des politiques sociales et des enjeux liés à la petite enfance, un allongement à trois ans de la formation et à 1 500 heures de

formation théorique, ainsi qu'une ouverture à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Dès lors que la réforme de la formation aura été menée à son terme, les travaux de modification des statuts des EJE de la fonction publique pourront commencer.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35077

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1748

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1766